

DOSSIER DE PRESSE

Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne

Signature officielle du Contrat pluriannuel
d'objectifs et de gestion (Cpog)

Jeudi 24 janvier 2019

> CPOG

C O N T R A T
P L U R I A N N U E L
D ' O B J E C T I F S
E T D E G E S T I O N

2 0 1 8 - 2 0 2 2





Caf de Seine-et-Marne

**Signature officielle
du Contrat pluriannuel
d'objectifs et de gestion**

Jeudi 24 janvier 2019



Contacts presse :

Christelle Pouteau - Cheffe de cabinet :

01 78 49 22 40 - christelle.pouteau@cafmelun.cnafmail.fr

Jennifer Rase - service communication

01 64 83 74 84 - jennifer.rase@cafmelun.cnafmail.fr

Laure Kierren - service communication

01 64 83 74 83 - laure.kierren@cafmelun.cnafmail.fr

SOMMAIRE

> Communiqué de presse	4
> La Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018/2022	5
> Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) 2018/2022	6
> La branche Famille et la Caf de Seine-et-Marne en bref	10
> Focus sur deux offres de service	11

**Signature officielle du Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog)
entre la Cnaf et la Caf de Seine-et-Marne**

Depuis 1996, des Conventions d'objectifs et de gestion (Cog) sont mises en place entre l'Etat et la Branche famille de la sécurité sociale (Cnaf). Ainsi, pour une période de 5 ans et par voie contractuelle, l'Etat fixe des objectifs de politiques publiques et de qualité de service quantifiés, soumis à évaluation.

Ces conventions se déclinent ensuite au niveau local donnant lieu à des Contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion (Cpog) devant être signés entre la Cnaf et les Caf, fixant donc les objectifs à atteindre pour mettre en œuvre les orientations stratégiques fixées par cette convention à l'échelle de chaque territoire départemental.

Le Cpog 2018/2022 entre la Cnaf et la Caf de Seine-et-Marne sera signé jeudi 24 janvier 2019 conjointement par Isabelle SANCERNI, Présidente du Conseil d'Administration de la Cnaf, Vincent MAZAURIC, Directeur général de la Cnaf, François CHABERT, Président du Conseil d'Administration de la Caf de Seine-et-Marne et Gaëlle CHOQUER MARCHAND, Directrice de la Caf de Seine-et-Marne.



Retrouvez toutes les
informations utiles sur

caf.fr

RAPIDE STABLE PROCHE DE VOUS

La Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018 – 2022

L'État et la Cnaf ont conclu le 19 juillet 2018 pour une période de 5 ans - 2018/2022 - une Convention d'objectifs et de gestion - Cog - par laquelle ils s'engagent ensemble autour d'ambitions pour accompagner toutes les familles.

Cette convention comporte 3 grands axes :

Axe n° 1 : Agir pour le développement des services aux allocataires

La branche famille agit pour le développement des services aux familles dans l'accueil et l'éducation de leurs enfants. Elle vise à :

- › Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité,
- › Accompagner les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans,
- › Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- › Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
- › Soutenir les politiques du logement et contribuer à la mise en œuvre de leurs réformes,
- › Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale, notamment dans les territoires prioritaires.

Axe n° 2 : Garantir la qualité et l'accès aux droits en modernisant le modèle de production du service


La branche famille est garante de la qualité de service rendu et l'accès aux droits des allocataires, ce qui nécessite de moderniser son modèle de production du service en le rendant plus efficace grâce aux progrès liés au numérique.

Cet engagement consiste à :

- › Développer l'accès aux droits,
- › Renouveler la relation de service,
- › Développer l'acquisition dématérialisée et sécurisée de l'information et automatiser les traitements,
- › Garantir le versement à bon droit des prestations en sécurisant leur calcul.

Axe n° 3 : Mobiliser les personnels et leurs compétences, moderniser le système d'information, optimiser le pilotage et l'évaluation, renforcer les coopérations

Pour relever ces défis, la branche famille porte toute son attention sur ces quatre facteurs clés de réussite : la mobilisation des personnels et de leurs compétences, la modernisation de son système d'information, l'optimisation de son pilotage de la performance et le renforcement de ses capacités d'évaluation et d'innovation.



Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) 2018/2022 entre la Cnaf et la Caf de Seine-et-Marne

Le Cpog a pour objet la mise en œuvre sur le territoire seine-et-marnais de la Cog 2018/2022 précédemment citée et conclue entre l'État et la Cnaf.

Ce document fixe pour les prochaines années les objectifs à atteindre pour déployer les orientations stratégiques fixées par la Cog.

A l'instar de la Cog, ce contrat comporte des axes prioritaires qui constitueront l'investissement principal de la caisse d'Allocations familiales de Seine-et-Marne pour cette même période, à savoir :

- le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant,
- le soutien et la valorisation des projets en lien avec l'enfance et la jeunesse, notamment pour les enfants porteurs de handicap ou issus de familles pauvres,
- la poursuite du maillage territorial en matière de dispositifs parentalité et d'animation de la vie sociale,
- l'implication dans les politiques du logement,
- la promotion de dispositifs innovants contribuant à l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

Ce contrat s'appuie sur un diagnostic partagé entre la Cnaf et la Caf permettant d'identifier ses points forts et ses marges de progrès au regard de la situation actuelle et des enjeux portés par la Cog 2018/2022.

Il a été adopté par le Conseil d'Administration de la Caf le 11 décembre 2018.

Le contexte de la Caf de Seine-et-Marne

Un territoire dynamique mais contrasté

Premier département francilien pour sa croissance démographique, la Seine-et-Marne est à la fois urbaine, rurale et rurale. 7 familles sur 10 qui s'installent en Seine-et-Marne ont des enfants de moins de 6 ans. 70 % des habitants habitent sur 23 % du territoire.

La croissance démographique se reflète dans le fichier allocataire de la Caf de Seine-et-Marne. Au 30 novembre 2018, 706 789 habitants sont couverts au moins par une prestation légale versée par la Caf, soit 51% de la population totale. Le nombre d'allocataires a progressé de 10% depuis 2013.

La population allocataire se caractérise par une proportion importante de familles en comparaison avec les données nationales : 50% sont des couples avec enfants et 19% des mono-parents contre 39 et 16% au niveau national.

72 050 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 052 €, ce qui représente 33% des allocataires du département (valeur inférieure de 7 points du niveau national). Dans ces foyers précaires vivent 82 090 enfants (données 2017).

Les engagements de la Caf de Seine-et-Marne

La déclinaison locale de la politique nationale

Les déclinaisons souhaitées par le Conseil d'administration d'ici 2022 concernent les thématiques suivantes :

1. La petite enfance

La Caf soutiendra l'offre nouvelle d'accueil Petite enfance dans les zones prioritaires au regard du taux de couverture, en privilégiant pour les autres territoires des projets de développement ayant une dimension qualitative autour du handicap, du public en insertion ou de la parentalité. Au total, la Caf souhaite accompagner le développement de 800 places d'ici 2022.

La Caf continuera à porter une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et des enfants issus des familles défavorisées dans les Eaje (Établissement d'accueil du jeune enfant).

L'accueil individuel reste le premier mode d'accueil du département et la Caf souhaite prévenir la rétractation de cette offre en agissant avec le Conseil Départemental sur l'évolution démographique de la profession.

2. Enfance

La Caf accompagne, depuis 2018 par le plan Mercredi, le retour généralisé à la semaine de 4 jours sur le département (10 communes seulement non concernées).

Le soutien au développement de l'offre Aish (Accueil de loisirs sans hébergement) sera concentré sur les territoires encore fortement dépourvus, tandis que l'action autour des départs en vacances sera maintenue.

3. Jeunesse

La jeunesse est une caractéristique du département et l'enjeu est de soutenir des projets des adolescents leur permettant de développer leur engagement et leur citoyenneté.

Des démarches vont s'engager sur l'accès aux droits des jeunes actifs ou étudiants (en lien avec l'université).

4. Parentalité et Animation de la vie sociale

La poursuite du maillage territorial va permettre d'ici 2022 de finaliser la couverture du territoire en ciblant les secteurs actuellement dépourvus, notamment dans les quartiers Politique de la ville.

La Caf poursuivra son engagement à agir avec ses partenaires en lançant le renouvellement du Schéma départemental de l'Animation de la vie sociale et en poursuivant son implication dans le Schéma départemental des Services aux familles.

5. Accompagnement social des familles

Le socle de travail social national sera mis en œuvre en proposant un service plus soutenu dans les territoires où les difficultés sociales sont les plus prégnantes. La collaboration avec les partenaires (Cpam, Pôle Emploi, etc) va permettre de proposer à certains publics des parcours plus intégrés dans un objectif de facilitation de l'accès aux droits. Le déploiement des Ctg (Conventions territoriales globales) va se poursuivre. Pour certains territoires, il est envisagé d'élargir cette démarche à d'autres partenaires (Msa, etc).

6. Logement

A la faveur des évolutions des aides au logement, la Caf renforcera la collaboration avec les partenaires (notamment le Conseil Départemental et l'État) et avec les bailleurs. Elle s'impliquera également dans le Gip (Groupe d'intérêt public) accueil et habitat des gens du voyage de Seine-et-Marne.

Les défis de gestion et de pilotage

La Caf va structurer son action autour de 4 points d'entrée : l'expérience allocataires, l'expérience partenaires, l'expérience salariés et la Caf du futur.

1. Expérience allocataires : adapter notre service par une approche segmentée en visant une approche globale des situations allocataires.

La Caf développera progressivement une approche segmentée du fichier allocataire pour proposer une offre de service socle pour chaque grande catégorie de public, organiser la collaboration avec les différentes compétences des partenaires et sécuriser le traitement des droits.

En matière d'offres de service, la Caf s'attachera à mieux combiner expertises Caf, leviers du système d'information (chatbot, visiocontact etc) et compétences externes (réseau de 69 partenaires numériques pour agir sur l'inclusion numérique et l'accès aux droits).

Grâce aux outils numériques, la Caf souhaite associer des allocataires à la conception et l'évaluation de ses actions

2. Expérience partenaires : renforcer les coopérations dans une logique de performance partagée

La stratégie de développement partenarial de la Caf vise à proposer à ses partenaires majeurs des conventions partenariales globales pour mobiliser conjointement les opportunités du numérique entre services publics et faciliter les coopérations au bénéfice de la population.

En complément des outils développés nationalement, la Caf proposera des offres de service dédiées et soutiendra une expérimentation de pair aideance partenariale.

3. Expérience salariés : fédérer le collectif de travail

La dynamique interne sera portée par un contexte de travail motivant, via un plan de qualité de vie au travail ambitieux visant à libérer les initiatives et accroître l'agilité des organisations.

Une priorité sera donnée à l'accompagnement des équipes dans l'appropriation des nouveautés, l'évolution de leurs compétences et des emplois via des méthodes de formation innovantes et la simplification des process internes.

4. Perspective Caf du futur : concevoir demain pour agir aujourd'hui

La Caf de Seine-et-Marne s'investira au sein de la branche famille en participant à des projets phares (innovations, plateaux agiles, etc) et en collaborant avec les Caf Ile-de-France et la Caf du Lot.

Elle se mobilisera pour réussir la transformation numérique auprès des allocataires, des partenaires et des salariés en en faisant un facteur d'amélioration.

Elle développera des collaborations avec le monde scientifique et universitaire (notamment avec l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée) pour évaluer ses actions.

La branche Famille et la Caf de Seine-et-Marne en bref

Une offre globale de service des familles

Pilotée par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), la branche Famille est présente sur tout le territoire grâce à son réseau de 101 caisses d'Allocations familiales (Caf).

Comme les branches Maladie, Vieillesse et Recouvrement, la branche Famille fait partie du régime général de la Sécurité sociale.

Les politiques mises en œuvre par la Branche Famille reposent sur le versement de prestations légales et sur une action sociale familiale. La combinaison de ces interventions permet d'apporter des réponses adaptées à la diversité des situations et des besoins des allocataires.

Les aides en matière d'action sociale prennent des formes différentes : financements accordés à des partenaires qui développent des équipements et services dédiés aux familles ; offre directe de services (accompagnement par des travailleurs sociaux...) ; aides financières pour appui des projets familiaux (départ en vacances, naissances multiples...).

La complémentarité entre les prestations légales familiales et l'action sociale familiale constitue une offre globale de service.

Plus proche de nous, en 2018, la Caf de Seine-et-Marne c'est ...

- **Bénéficiaires et allocataires** (statistiques non consolidées)
 - 706 789 personnes** couvertes
 - 239 623** allocataires (- 0,09 % par rapport à 2017)
 - 341 784** enfants couverts (+ 0,08 % par rapport à 2017)

- **Versement de prestations**
 - 1,45 milliard d'euros** de prestations
 - 47 309 bénéficiaires au titre de la prestation d'accueil du jeune enfant
 - 121 541 bénéficiaires au titre des allocations familiales
 - 23 995 bénéficiaires au titre du handicap
 - 91 613 bénéficiaires au titre du logement
 - 28 633 bénéficiaires au titre du Rsa
 - 47 353 bénéficiaires au titre de la Prime d'activité

- **L'action sociale**
 - 102,94 millions d'euros** d'aides d'action sociale versées aux partenaires et aux familles

- **Et aussi**
 - 495** salariés
 - 174 389** visites au total à l'accueil (à l'espace numérique et sur rendez-vous)
 - 3 600 195** visites sur le www.caf.fr
 - 2 513 317** courriers arrivés
 - 321 121** appels traités

Mobilisée au service des allocataires, la Caf de Seine-et-Marne, a pour mission de gérer les prestations légales et de développer une action sociale familiale. Garante de la bonne utilisation des fonds publics, elle est engagée sur la performance de ses services et sa gestion.

Focus sur les offres de services :

Une attention particulière pour les familles dont leurs enfants sont porteurs de handicap ou maladie

La Caf marque son investissement dans le domaine du handicap, à la fois en tant qu'employeur responsable et, en tant qu'acteur de la solidarité nationale, par le déploiement d'offres de service : suivi des délais de démarche, information des familles grâce au guide numérique conçu avec des parents Handi'Caf77 (disponible sur le site www.caf.fr : <http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/offre-de-service/le-soutien-aux-parents/handi-caf-77>)



Une offre d'accompagnement social auprès des familles.

En 2018, les travailleurs sociaux ont accompagné 777 familles dans le cadre de cette offre de service.

La Caf mobilise également les Eaje (Établissement d'accueil du jeune enfant) pour accueillir des enfants porteurs de handicap (142 6589 € versés aux structures en 2018).

L'inclusion numérique

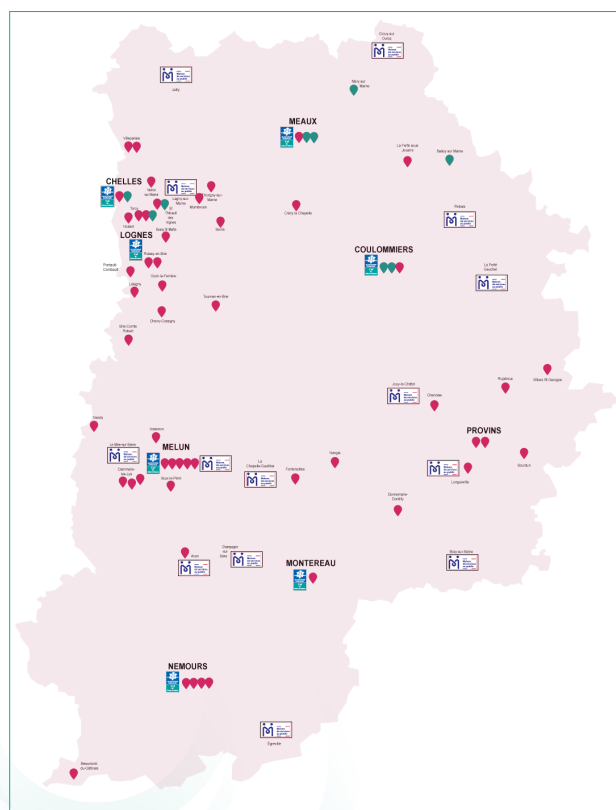
La Caf est fortement mobilisée pour développer une politique volontariste en faveur de l'inclusion numérique.

Dans ses espaces d'accueil, des conseillers de service à l'usager accompagnent des allocataires dans l'utilisation du site www.caf.fr.

Pour les usagers les moins à l'aise, la Caf organise des ateliers numériques. Ils visent à développer l'autonomie des allocataires en découvrant en petits groupes l'usage et le fonctionnement du [caf.fr](http://www.caf.fr) au travers des principales téléprocédures.

En complément, la Caf soutient des structures de proximité par le développement de partenariats numériques (69 partenaires en 2018). Une proximité que n'a jamais connue la Caf et une qualité de réponse garantie par une formation des accueillants, un accompagnement des pratiques et un suivi des contacts.

Si nécessaire, le partenaire numérique peut ensuite directement prendre rendez-vous auprès de la Caf pour un usager.





**réalisation Caf 77
janvier 2019**